

Commission *Entreprises et stratégies de marché* du 28 mars 2024

Président : Gianluca Orefice

Synthèse

Le thème central de la réunion était : « Progresser dans la connaissance des entreprises de l'économie bleue ».

Sophie Moussette, du *Secrétariat général à la mer*, et Olivier Letode, de la *Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture*, ont tout d'abord [contextualisé et précisé le besoin de données sur l'économie bleue](#) définie par l'Union européenne comme « **l'ensemble des activités économiques liées aux océans, mers et côtes, y compris les activités de soutien directes et indirectes nécessaires à son fonctionnement** ». Le Conseil interministériel de la mer (CiMer), répondant à une demande européenne, souhaite mieux évaluer le poids socio-économique des filières de l'économie bleue et leurs retombées économiques. **Il demande une enquête nationale de filière et envisage le lancement d'une étude de mise en place d'un compte satellite ou d'un observatoire dédié.** Le poids de l'économie bleue est évalué par l'Ifremer à 1,5 % du PIB et 1,8 % des emplois ; il est déterminant pour certaines économies régionales, dont les DOM. Les informations seraient mobilisées dans de nombreux domaines : pilotage global des politiques publiques, implémentation de la Stratégie nationale de la mer et du littoral (SNML), révision des documents stratégiques de façade (DSF), politiques de formation, de gestion prévisionnelle des emplois dans les filières et d'attractivité des métiers en région, mise à jour du « Panorama de l'«économie bleue» ». **Or le système statistique français ne permet pas de mesurer précisément le poids de l'économie bleue en France** : il est difficile d'identifier les activités proprement maritimes incluses dans des classes de la nomenclature d'activités non 100 % maritimes, les secteurs émergents (énergies maritimes renouvelables, activités de préservation de l'environnement, économie circulaire maritime, etc.) ainsi que l'activité d'entreprises partiellement destinée à l'activité maritime ; les périmètres ne sont pas stabilisés et les données publiées peuvent être très différentes ; enfin l'économie informelle fragilise les données administratives dans certaines régions. Une enquête de filière permettrait de dépasser ces limites.

[Adeline Bas a ensuite présenté les travaux d'évaluation menés par l'Ifremer](#) (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer), **les données économiques maritimes françaises (DEMF) et l'analyse économique et sociale (AES)** de la directive cadre Stratégie pour le milieu marin (DCSMM) et des DSF. Les DEMF, publiées tous les 3 ans depuis 1997, permettent une évaluation du poids économique des activités maritimes françaises au niveau national. Ils alimentent en particulier l'AES, et contribuent à l'indicateur de valeur ajoutée demandé dans le cadre de la SNML. L'AES est produite tous les 6 ans depuis 2012 au niveau de la façade maritime, et évalue le « **coût de la dégradation** » des différents secteurs économiques, via des données des dispositifs de gestion des milieux marins. La valeur ajoutée est assez bien renseignée au niveau national, moins au niveau façade. La mesure de l'activité de l'économie bleue n'est pas une chose aisée, pour des questions de périmètre et de mobilisation de données pérennes, comme le montre le cas du tourisme, mais permet d'avoir des ordres de grandeur, au prix d'une collecte manuelle. Les enjeux actuels sont la disponibilité de l'information statistique pour les secteurs qui ne sont pas 100 % maritimes et pour le non marchand, la production d'indicateurs à l'échelle des façades, l'accès pérenne à des sources de données fines, la meilleure évaluation du tourisme littoral, la prise en compte des emplois liés à la gestion des eaux, la mise en cohérence avec les travaux internationaux et ceux sur la comptabilité des écosystèmes marins. **C'est pourquoi un dispositif permettant de collecter en routine les données nécessaires pour des évaluations nationales à l'échelle de la façade, reposant sur une coopération entre différents organismes (Agences de l'eau, Cerema, Ifremer, Insee, Sdes), serait souhaitable.**

Des remarques s'ensuivent : l'économie bleue portant sur des territoires pour des activités très diverses, **une enquête de filière n'est pas un outil adapté**, sauf par exemple pour l'étude d'une activité intégrée comme la construction navale. Les besoins restent à préciser dans le cadre d'une instance appropriée pour définir les contours de l'économie bleue et recueillir ce qui existe ou est mobilisable en standard. **La mise à jour en continu d'un certain nombre de données implique d'avoir des moyens.**

Hervé Bacheré présente par la suite [le travail actuel du Pôle de service de l'action régionale sur les Études économiques régionales \(PSAR EER\) de l'Insee](#). Ce dernier met à disposition des services Etudes des directions régionales de l'Insee des travaux méthodologiques dont une dizaine concernent l'analyse de filières au niveau régional, et l'un d'entre eux porte sur l'économie bleue. **Il vise à estimer le poids au niveau local de l'économie bleue en s'appuyant sur les données administratives**, en identifiant les établissements concernés et en y associant des informations géographiques, d'emploi et d'activité sur une base annuelle. Ce travail **fait actuellement l'objet d'une**

renovation méthodologique, dans un groupe de travail qui se concentre notamment sur l'évaluation plus précise de l'activité touristique liée à la mer et la délimitation du périmètre. **Les nomenclatures actuelles dans leur niveau le plus détaillé ne permettent pas de bien le cerner.** La NAF ne propose que 17 activités spécifiquement maritimes (concernant 4 secteurs sur 12 hors tourisme) ; ni la nomenclature des métiers, ni celle des PCS ne permettent de pallier ce manque ; les informations apportées par l'enquête sectorielle annuelle (ESA) et l'enquête annuelle de production (EAP) sont limitées par les nomenclatures utilisées. **Un premier chiffrage sera néanmoins proposé à la fin de l'année 2024**, résultat d'un travail plus conséquent que prévu incluant l'expertise manuelle de listes d'entreprises. Il comportera des fragilités pour certains secteurs, en particulier ceux industriels.

Simone Quatrini, responsable du programme de recherche sur l'économie bleue du Centre commun de recherche de l'Union européenne (Unité « océan et eau ») présente [le travail d'observation des performances socio-économiques de l'économie bleue et de sa transition écologique](#). **L'unité publie depuis 2018 un rapport annuel sur l'économie bleue au niveau européen, et l'observatoire en ligne depuis 2022.** Les secteurs couverts sont les secteurs traditionnels (grâce à des sources Eurostat), mais aussi des secteurs plus innovants comme la biotechnologie bleue, le désalement, la robotique, l'énergie marine (qui nécessitent de trouver des sources alternatives par exemple nationales). Les données au niveau européen donnent une vision d'ensemble et assurent la comparabilité des données, mais impliquent un délai de publication de 2 à 3 ans; l'imprécision de la comptabilité permise par la NACE conduit à une sous-estimation (choix d'un critère de prudence pour la répartition entre activités terrestres et maritimes). Il salue les travaux en cours, la délimitation des contours économiques et géographiques pouvant permettre gagner en précision et de réduire les différences entre les publications. **Reste le grand défi de la décarbonation et des effets environnementaux**, en particulier pour les transports maritimes et le tourisme côtier : l'observatoire européen fournit donc des informations sur les partenariats et outils de financement disponibles pour la transition énergétique ; et des tableaux de bord interactifs sur les carburants pour les bateaux de pêche. **Une visée essentielle des travaux est l'articulation des activités économiques et de leur environnement.**

L'agrégation sectorielle des données disponibles est un redoutable défi, et le manque de détail des sous-secteurs complique l'analyse et la délimitation du champ et pose la question de sa faisabilité. L'OCDE témoigne des travaux menés actuellement avec plusieurs pays ; **les études de filière permettent d'identifier les acteurs, les activités et les produits au niveau fin ; passer par les comptes nationaux permet d'avoir des données plus cohérentes.** L'OCDE met actuellement en place une méthodologie mobilisant les tableaux des ressources et des emplois de différents pays et a créé un portail identifiant les activités liées à la mer ; des estimations ont ainsi été faites pour la France. Du côté des statistiques nationales, au-delà des limites des nomenclatures, **la non spécialisation de nombreuses entreprises intervenant dans le maritime (comme pour l'énergie éolienne et certaines industries) empêche de les prendre en compte malgré leur poids économique.** Une enquête serait pertinente dans ce cas mais aurait un coût. La TVA dématérialisée dont l'horizon temporel reste incertain permettra de répondre à ces demandes. L'OCDE partage l'exemple des Etats-Unis : ils complètent les comptes satellites nationaux par des enquêtes au niveau des Etats.

Le texte de suivi de l'avis du moyen terme est par la suite lu et adopté moyennant trois modifications marginales.

Vincent Marcus et Sylvain Moreau ont par la suite [présenté les nouveaux travaux prévus dans le programme de travail des producteurs](#) de la statistique publique liés à la commission en 2024 (diffusion, de collecte d'informations et études), [le bilan étant en ligne](#). **Un espace « Entreprises »** en ligne va remplacer la publication annuelle *Insee référence*, avec une mise à jour au fil de l'eau et une nouvelle structuration des informations. **L'*Insee référence* « Transformations de l'agriculture et des consommations alimentaires »** a été publié début 2024, et des travaux sur les niveaux de vie des ménages agricoles ont été effectués et sont à venir. Le programme d'enquêtes inclut en particulier une refonte des enquêtes ESA, EAP et Industries agroalimentaires (**programme Estantp**), la mise en œuvre d'un test dans le cadre du **projet Prophyl**, qui fera l'objet d'une restitution au Cnis, mais aussi un investissement dans l'utilisation de la télédétection pour la statistique agricole et **l'utilisation de données satellitaires** pour estimer les rendements à maille géographique fine. Enfin, **des études sont prévues** concernant les marges des industries agroalimentaires, des microdonnées miroir sur les importations et exportations de biens intra Union européenne (UE), les imports-exports de commerce de gros, les évolutions des pôles commerciaux de centre-ville et de périphérie, et l'exposition des groupes industriels à la Chine. **Au niveau européen**, les travaux sont marqués par le bilan de la mise en œuvre du règlement EBS (European business statistics), le travail sur les appariements de microdonnées, et la mise en œuvre de la directive sur la responsabilité sociale et environnementale des entreprises. Enfin, la **révision de la nomenclature d'activités française** a fait l'objet d'un séminaire Cnis en mars 2024 et occasionnera des travaux pour sa mise en place dans les différentes opérations statistiques et l'évaluation de son impact, en particulier sur les statistiques portant sur l'industrie avec le reclassement de certains donneurs d'ordre (les producteurs sans usine)

La commission a enfin examiné cinq projets d'enquêtes pour renouvellement d'avis d'opportunité, et cinq demandes de prolongation d'un an de l'avis d'opportunité.